

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de délégués :

En exercice : 39

Présents : 27

Votants : 32

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, les membres du Conseil de la communauté de communes du Grand saint Emilionnais, élus par les conseils municipaux des communes membres, dûment convoqués le six décembre deux mille vingt-trois, conformément aux articles L.5211-1, L.2121-10, L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Bernard LAURET, Président, à la salle de réunion de la CDC à St Emilion.

Etaient présents :

LES ARTIGUES DE LUSSAC : Mme LEBRUN, M.QUET ; BELVES DE CASTILLON : M. FENELON ; FRANCS : M. REVERDEL ; GARDEGAN ET TOURTIRAC : ; LUSSAC : Mme BRETON, , Mme FORESTIER ; MONTAGNE : M. HENRY, M. BOUDOT, M. COMBEAU ; NEAC : ; PETIT PALAIS ET CORNEMPS : Mme RAICHINI; PUISSEGUIN : M. PASQUON; SAINT CIBARD : M. AMOREAU ; SAINT-CHRISTOPHE-DES-BARDES : M. GOINEAU ; SAINT-EMILION : Mme BOURRIGAUD , Mme MANUEL, M.LAURET, M. MERIAS; SAINT-ETIENNE-DE-LISSE : Mme DECAMPS ; SAINT GENES DE CASTILLON : ; SAINT-HIPPOLYTE : ; SAINT-LAURENT-DES-COMBES : M. VALLADE ; SAINT-PEY-D'ARMENS : Mme MARCHIVE ; SAINT PHILIPPE D'AIGUILHE : M. BECHEAU ; SAINT-SULPICE-DE-FALEYRENS : Mme CAMUT , M. DUMONTEUIL ; SAINTE TERRE : Mme ALFONSO-CHARIOL, Mme ROSSI; TAYAC : Mme CORDOBA ; VIGNONET : M. CASSAIGNE

Excusés : Mme GISSOUT, M. BIGOT, M. BRINGART (pouvoir Mme Breton), Mme BURGAUD (pouvoir Mme Henry), M. FOURREAU (pouvoir M. Lauret), M. DESPRES, M. FOURNIER (pouvoir M. Merias), M. GUIMBERTEAU, M. CANUEL, M. DEBART, Mme LERUTH, M. MICHEL (pouvoir Mme Rossi), M. FONMARTY, M. BARRET, M. DANGIN

Secrétaire de séance : Mme MARCHIVE

DELIBERATION N° 90 - 2023 DM

Mme la Vice-Présidente aux finances explique que dans le cadre de la construction du siège de la CDC, plusieurs désordres sont apparus suite à la défaillance de 2 lots (couverture et étanchéité).

La CDC a fait intervenir un huissier et un expert en bâtiment pour établir des constats. A l'appui de ces documents, la CDC intente une action auprès du tribunal administratif.

Toutefois, afin de limiter les dégradations, il a fallu faire des travaux supplémentaires qui n'étaient pas prévus au budget.

Aussi, il est nécessaire de prendre une DM permettant de régler les factures des entreprises (bâchage de la CDC à plusieurs reprises, intervention sur des fuites...).

Ces sommes seront reprises par notre avocat afin qu'elles nous soient remboursées dans le cadre du contentieux.

De plus, la trésorerie nous demande d'ouvrir des crédits pour des opérations d'ordres concernant des avances non récupérées et pour des reprises sur les amortissements de subventions.

Aussi, Mme la Vice-Présidente vous propose les décisions modificatives suivante :

DECISION MODIFICATIVE N°6

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
D-13911 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0.00 €	5 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21731 : Bâtiments publics	0.00 €	14 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
D-21318-22 : AMENAGEMENT LOCAUX CDC	0.00 €	29 900.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	29 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2317-36 : PROJET NEAC	29 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	29 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	29 900.00 €	69 900.00 €	0.00 €	40 000.00 €
Total Général		60 000.00 €		60 000.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE cette décision modificative.

Le Président, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance

Véronique MARCHIVE



Le Président

Bernard LAURET

